

ASSEP34

De: Daphné Glaser [daphneglaser@gmail.com]
Envoyé: jeudi 14 juin 2018 20:40
À: ASSEP34
Objet: Re: ASSEP34 : Taxes Foncières 2012 à 2017

Bonsoir,

Je n'ai pas d'explications... C'est très bizarre. Je crois qu'il faut faire une réclamation. Pouvez-vous vous en charger?

Vérifiez quand même auprès de ma sœur si elle sait de quoi il s'agit...

Bién vu! J'espère que la régularisation ne sera pas à la hausse.

Bién à vous.
Daphné

Le jeu. 14 juin 2018 à 18:27, ASSEP34 <contact@assep34.fr> a écrit :

Bonjour,

Les taxes foncières année 2012 à 2017 adressées au domicile de votre sœur concernent le foncier du 5060 route de Minerve (.../drive/impôts/taxes foncières/...)

Avez-vous une explication ?

Après avoir consulté Google maps ces 2 adresses sont bien distinctes.

Faut-il porter réclamation aux services des impôts ou simplement une demande de correction ?

J'ignore les conséquences sur le montant de la taxe.

Je constate aujourd'hui cette anomalie et n'ai pas informé votre sœur. Faut-il le faire ?

Pour information, la taxe foncière 2017 a été payée par votre sœur par chèque BNP n° 4104792 de montant 692€ débité le 20/10/17.

Cordialement

Thibault THOMAS

ASSEP34